



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/124  
1er mars 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Trente-cinquième session  
Genève, 13 mars et 17 avril 2000  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005<sup>1</sup>
4. Révision du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001, compte tenu des résultats de la dixième session de la Conférence<sup>2</sup>
5. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

---

<sup>1</sup> Le point 3 sera examiné à la première partie de la session (13 et 14 mars 2000).

<sup>2</sup> Le point 4 sera examiné à la deuxième partie de la session (17-19 avril 2000).

## II. ANNOTATIONS

### ***Point 1 - Élection du bureau***

1. Conformément au paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement et selon le système de roulement en vigueur, le Président du Groupe de travail à sa trente-cinquième session sera le représentant d'un des États membres de la liste D, et le Vice-Président/Rapporteur celui d'un des États membres de la liste A (Afrique).

### ***Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux***

2. L'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session figurant dans la section I qui précède a été approuvé par le Groupe de travail à sa trente-quatrième session, le 1er octobre 1999.

### ***Point 3 - Examen du chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005***

3. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet, établi par le secrétariat, du chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU. Le plan à moyen terme, qui constitue le principal exposé de l'orientation générale de l'Organisation, traduit en programmes de travail les décisions prises par les organes délibérants, ses objectifs et stratégies découlant des grandes orientations et objectifs arrêtés par les organes intergouvernementaux. Il sert aussi de cadre pour l'élaboration du budget-programme biennal. Par le document A/54/89 du 28 avril 1999, l'Assemblée générale a été informée que le Groupe de travail examinerait le projet de plan à moyen terme en mars 2000, après la dixième session de la Conférence et avant sa présentation à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, du Conseil économique et social ainsi que du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

### ***Point 4 - Révision du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001, compte tenu des résultats de la dixième session de la Conférence***

4. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de révision du programme de travail décrit dans le chapitre relatif à la CNUCED du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001, établi conformément à ce qui est demandé au paragraphe 171 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence.

### ***Point 5 - Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Groupe de travail***

5. Le secrétariat de la CNUCED présentera au Groupe de travail, pour examen, un projet d'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session.

### ***Point 6 - Questions diverses***

### ***Point 7 - Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement***

6. Le rapport du Groupe de travail sur sa trente-cinquième session sera présenté au Conseil du commerce et du développement.

-----